(11) EP 2 471 608 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication: **04.07.2012 Bulletin 2012/27**

(51) Int Cl.: **B05C** 17/10^(2006.01)

E04F 21/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 11010242.3

(22) Date de dépôt: 27.12.2011

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

BA ME

(30) Priorité: 30.12.2010 FR 1005189

(71) Demandeur: **Toupret SA 91100 Corbeil Essonnes (FR)**

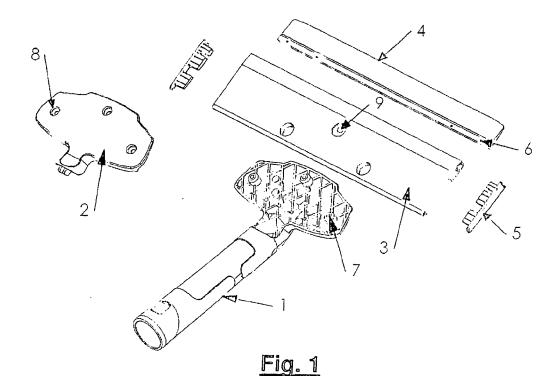
(72) Inventeur: Sorrentino, Florence 91110 Corbeil Essonnes (FR)

(74) Mandataire: Sabatier, Marc 83, Avenue Foch 75116 Paris (FR)

(54) Raclette à lame dure pour ratisser ou aplanir des enduits

(57) Raclette pour ratisser et/ou aplanir des enduits de peinture pour travaux intérieurs comprenant un man-

che (1), une pièce de fixation arrière du manche (2), un support de lame (3) et une lame (4) en matière plastique rigide présentant une dureté de 45 à 75 shore D.



EP 2 471 608 A1

Description

- [0001] La présente invention a pour objet une raclette pour ratisser et/ou aplanir sur un support des enduits de peinture pour travaux intérieurs.
- [0002] Avant d'appliquer un revêtement décoratif, par exemple de la peinture ou un papier peint, sur les murs et plafonds intérieurs, il est préférable voire indispensable de préparer le support afin de rendre lisse la surface à recouvrir.

 [0003] Les principaux types d'enduisage sont :
 - o le rebouchage pour combler les cavités ou les discontinuités
 - o le dégrossissage pour supprimer le bullage et combler les irrégularités
 - o le lissage.

10

20

30

45

50

- **[0004]** Traditionnellement l'enduisage est réalisé avec des outils à lame métallique qui doivent être soigneusement préparés notamment par affûtage. Les opérations continues de dégrossissage et de lissage exigent une grande dextérité dans le maniement des outils d'enduiseur, un apprentissage est donc nécessaire pour un peintre non formé aux pratiques des enduiseurs.
- **[0005]** La présente demande se propose de faciliter et rendre moins pénibles les travaux d'enduisage des murs et plafonds et d'en augmenter notablement le rendement en fournissant un outil dont l'usage est simple et efficace.
- [0006] Plus particulièrement, l'outil est une raclette permettant le ratissage et/ou l'aplanissement d'enduits de peinture pour travaux intérieurs déposés sur tous supports.
- **[0007]** La raclette comprend un manche, une pièce de fixation arrière du manche, un support de lame et une lame en matière plastique rigide.
- [0008] La lame de la raclette est en matière plastique rigide. Selon un mode de réalisation préféré, la matière plastique rigide présente une dureté de 45 à 75 shore D. En particulier, la matière plastique rigide est un polymère thermoplastique choisi parmi les polyuréthanes thermoplastiques et les polymères thermoplastiques oléfiniques. Plus particulièrement, la matière plastique rigide est un polyuréthane thermoplastique, tel qu'un produit Laripur® ou un polymère thermoplastique oléfinique, tel qu'un polyéthylène, un polyéthylène haute densité, un polypropylène ou un poly(chlorure de vinyle). L'un des produits préférés est un polyuréthane présentant une dureté de 60 à 65 Shore D, tel que le Laripur® 6325.
- [0009] La lame de la raclette est une lame lisse. Ce type de raclette est destiné à ratisser et/ou aplanir un dépôt d'enduit de peinture pour travaux intérieurs sur tout support.
- [0010] De préférence, la raclette est utilisée pour ratisser et/ou aplanir les enduits de peinture pour travaux intérieurs déposés à l'aide d'un des rouleaux objets des demandes FR0904118 et FR0904119 déposées le 28 août 2009 ou pour ratisser et/ou aplanir un enduit de peinture pour travaux intérieurs préalablement égalisé avec une raclette à lame crantée faisant l'objet de la demande FR0904120 déposée le 28 août 2009.
- [0011] La raclette selon l'invention peut être utilisée aussi bien pour une opération de rattrapage de planimétrie que pour une dépose pelliculaire.
 - [0012] Les deux faces de la lame sont lisses et les 2 extrémités du bord inférieur de la lame sont légèrement arrondies.
 - [0013] La matière plastique rigide de la lame lisse présente de préférence une dureté de 45 à 75 shore D, de préférence de 60 à 65 shore D.
- 40 [0014] La lame de la raclette selon l'invention présente une longueur de 100 à 650 mm, plus particulièrement de 250 à 500 mm
 - **[0015]** La hauteur totale de la lame est de préférence comprise entre 20 et 30 mm, la portion dépassant du support de lame étant de préférence comprise entre 15 et 20 mm.
 - **[0016]** Le manche ainsi que la pièce de fixation arrière du manche de la raclette sont en matière thermoplastique, par exemple en polypropylène.
 - **[0017]** Le manche de la raclette permet sa manipulation ergonomique et il peut être adapté sur une perche télescopique appropriée.
 - [0018] Le support de lame est en matière thermoplastique, par exemple en poly(chlorure de vinyle). Il supporte la lame rigide et il assure la rigidité et la rectitude de la lame. Il peut recevoir différents types de lame.
 - **[0019]** De préférence, le support de lame comporte à ses deux extrémités un embout de profilé. Les embouts de profilés sont en matière thermoplastique, par exemple en polypropylène. Les embouts de profilés sont des pièces de finition qui évitent la pénétration de l'enduit dans le support de lame.
 - **[0020]** Les pièces de la raclette de l'invention sont en matière synthétique. La raclette n'est pas sensible à l'eau et ne se déforme pas contrairement aux outils traditionnels majoritairement composés de métal et de bois.
- [0021] La raclette de l'invention est utilisée pour ratisser et/ou aplanir des enduits de peinture pour travaux intérieurs. De manière classique, les enduits de peinture pour travaux intérieurs peuvent être des enduits à gâcher avec de l'eau, des enduits en pâte prêts à l'emploi ou des enduits pluri-composants.
 - [0022] Les enduits en poudre sont par exemple à base de plâtre, de ciment ou de liant organique. Les enduits en pâte

sont de préférence à base de liant organique.

[0023] Afin d'obtenir un résultat optimum, les raclettes selon l'invention sont utilisées pour ratisser et/ou aplanir des enduits de peinture pour travaux intérieurs présentant une densité supérieure ou égale à 0,5, une granulométrie inférieure ou égale à 2000 μ et une viscosité comprise entre 80 000 et 500 000 mPa.s (la viscosité est mesurée à l'aide d'un viscosimètre Brookfield RVDV III - Hélipath S96/50 mm - 10 rpm à une température de 20 \pm 1°C).

[0024] La raclette selon l'invention est préconisée pour des travaux de petites et moyennes surfaces. Elle est légère et très maniable, elle permet ainsi un ratissage et/ou un aplanissement des enduits de peinture pour travaux intérieurs avec un meilleur rendement qu'avec des outils traditionnels, en nécessitant moins d'efforts avec un pouvoir lissant supérieur et en évitant la majorité des défauts d'enduisage, tels que surépaisseurs, côtes, sardines et arrachements. Le temps passé pour éliminer les éventuels défauts localisés par ponçage est donc également notablement réduit.

[0025] La raclette est prête à l'emploi, la lame peut être facilement remplacée par une lame neuve ou par une lame d'un autre type, par exemple on peut remplacer une lame lisse par une lame crantée.

[0026] L'invention sera maintenant décrite plus en détail par référence aux dessins annexés et aux exemples.

La figure 1 est une vue éclatée de la raclette selon l'invention.

La figure 2 est une vue de face de la lame de la raclette selon l'invention.

La figure 3 est une vue en coupe de la lame de la raclette selon l'invention.

La raclette comprend un manche (1), une pièce de fixation arrière du manche (2), un support de lame (3) et une lame lisse (4).

Le manche (1), la pièce de fixation arrière du manche (2) et le support de lame (3) sont assemblés par l'intermédiaire de vis traversant les ouvertures (8) et (9) et vissées dans les logements (7).

[0027] Le support de lame (3) comprend à chacune de ses extrémités un embout de profilé (5), qui évite la pénétration de l'enduit dans le support de lame (3).

[0028] La lame lisse (4) est insérée dans le support de lame (3) par pénétration en force dans la glissière prévue à l'extrémité du support de lame (3). La lame lisse (4) est maintenue en place dans le support de lame (3) par l'intermédiaire de 4 mini-butées (6).

[0029] Les 2 extrémités du bord inférieur de la lame lisse (4) sont légèrement arrondies.

[0030] L est la longueur totale de la lame (4); de préférence elle est égale à 250, 350 ou 500 mm.

[0031] H est la hauteur totale de la lame (4); de préférence elle est égale à 24 mm et la hauteur de la lame (4) dépassant du support de lame (3) est égale à 18 mm.

[0032] La lame (4) présente une section globalement triangulaire, l'extrémité étant légèrement arrondie. De préférence, l'épaisseur de la lame (4) est égale à environ 4 mm au niveau du support de lame (3) et elle est comprise entre environ 4 et 0,7 mm pour la portion dépassant du support de lame (3).

[0033] Exemples d'enduits de peinture pour travaux intérieurs pouvant être utilisés avec les raclettes de l'invention

Exemple 1 - Enduit en poudre à base de plâtre

[0034] On peut utiliser un enduit en poudre à base de plâtre ayant la composition suivante

Constituant % en masse

Plâtre alpha ou bêta 20 à 70

Charges minérales de remplissage 20 à 70

(par exemple carbonates, silices, sulfates, silicates)

Liants organiques solubles ou dispersables 0,5 à 15

(d'origine animale, végétale ou synthétique)

Agent rétenteur d'eau 0,01 à 5

Agent épaississant 0,01 à 5

50

55

15

20

35

40

45

[0035] L'enduit peut également comprendre 0 à 10% de ciment Portland, 0 à 10% de chaux aérienne, 0 à 30% de charges à effet, telles que des charges à faible densité, lamellaires, sphériques, en fibres naturelles et/ou synthétiques, et des additifs minéraux, organiques, naturels ou synthétiques. Ces additifs sont constitués de 0,01 à 5% d'un ou plusieurs des constituants suivants : agent modificateur de la rhéologie, agent dispersant, agent mouillant, agent fluidifiant, agent hydrophobe, agent hydrophile, agent anti-salissures, agent antimousse, agent entraîneur d'air, accélérateur de prise, retardateur de prise, biocide, agent anti-corrosion, colorant, opacifiant, agent anti-poussière, agent à effet décoratif, agent à effet photocatalytique, agent masquant les odeurs.

EP 2 471 608 A1

Exemple 2 - Enduit en poudre à base de ciment

15

20

25

40

[0036] On peut utiliser un enduit en poudre à base de ciment ayant la composition suivante

5	Constituant	% en masse
	Ciment Portland	1 à 40
	Charges minérales de remplissage	20 à 70
	(par exemple carbonates, silices, sulfates, silicates)	
10	Liants organiques solubles ou dispersables	0,5 à 20
	(d'origine animale, végétale ou synthétique)	
	Agent rétenteur d'eau	0,01 à 5
	Agent épaississant	0,01 à 5

[0037] L'enduit peut également comprendre 0 à 40% de chaux hydraulique, 0 à 40% de ciment alumineux, 0 à 15% de plâtre alpha ou bêta, 0 à 10% de chaux aérienne, 0 à 30% de charges à effet, telles que des charges à faible densité, lamellaires, sphériques, en fibres naturelles et/ou synthétiques, et des additifs minéraux, organiques, naturels ou synthétiques. Ces additifs sont constitués de 0,01 à 5% d'un ou plusieurs des constituants suivants : agent modificateur de la rhéologie, agent dispersant, agent mouillant, agent fluidifiant, agent hydrophobe, agent hydrophile, agent anti-salissures, agent antimousse, agent entraîneur d'air, accélérateur de prise, accélérateur de durcissement, retardateur de prise, agent anti-retrait, agent anti-efflorescence, biocide, agent anti-corrosion, colorant, opacifiant, agent anti-poussière, agent à effet décoratif, agent à effet photocatalytique, agent masquant les odeurs.

Exemple 3 - Enduit en poudre à base de liant organique.

[0038] On peut utiliser un enduit en poudre à base de liant organique ayant la composition suivante

	Constituant	% en masse
30	Liants organiques solubles ou dispersables	0,5 à 15
	(d'origine animale, végétale ou synthétique)	
	Charges minérales de remplissage	35 à 70
	(par exemple carbonates, silices, sulfates, silicates)	
	Agent rétenteur d'eau	0,01 à 5
35	Agent épaississant	0,01 à 5

[0039] L'enduit peut également comprendre 0 à 40% de chaux aérienne, 0 à 20% de charges à effet, telles que des charges à faible densité, lamellaires, sphériques, en fibres naturelles et/ou synthétiques, et des additifs minéraux, organiques, naturels ou synthétiques. Ces additifs sont constitués de 0,01 à 5% d'un ou plusieurs des constituants suivants : agent modificateur de la rhéologie, agent dispersant, agent mouillant, agent hydrophobe, agent hydrophile, agent anti-salissures, agent antimousse, agent entraîneur d'air, biocide, agent anti-corrosion, colorant, opacifiant, agent anti-poussière, agent à effet décoratif, agent à effet photocatalytique, agent masquant les odeurs.

Exemple 4 - Enduit en pâte à base de liant organique

[0040] On peut utiliser un enduit en pâte à base de liant organique ayant la composition suivante

	Constituant	% en masse
50	Eau	20 à 35
	Liants organiques solubles ou dispersés	0,5 à 35
	(d'origine animale, végétale ou synthétique)	
	Charges minérales de remplissage	35 à 70
55	(par exemple carbonates, silices, sulfates, silicates)	
	Agent rétenteur d'eau	0,01 à 5
	Agent épaississant	0,01 à 5

EP 2 471 608 A1

[0041] L'enduit peut également comprendre 0 à 30% de chaux aérienne, 0 à 20% de charges à effet, telles que des charges à faible densité, lamellaires, sphériques, en fibres naturelles et/ou synthétiques, et des additifs minéraux, organiques, naturels ou synthétiques. Ces additifs sont constitués de 0,01 à 5% d'un ou plusieurs des constituants suivants : agent coalescent, régulateur de pH, agent modificateur de la rhéologie, accélérateur de séchage, agent dispersant, agent mouillant, agent hydrophobe, agent anti-salissures, agent siccatif, agent plastifiant, agent antimousse, biocide, agent anti-corrosion, colorant, opacifiant, agent à effet décoratif, agent à effet photocatalytique, agent masquant les odeurs.

10 Revendications

15

20

25

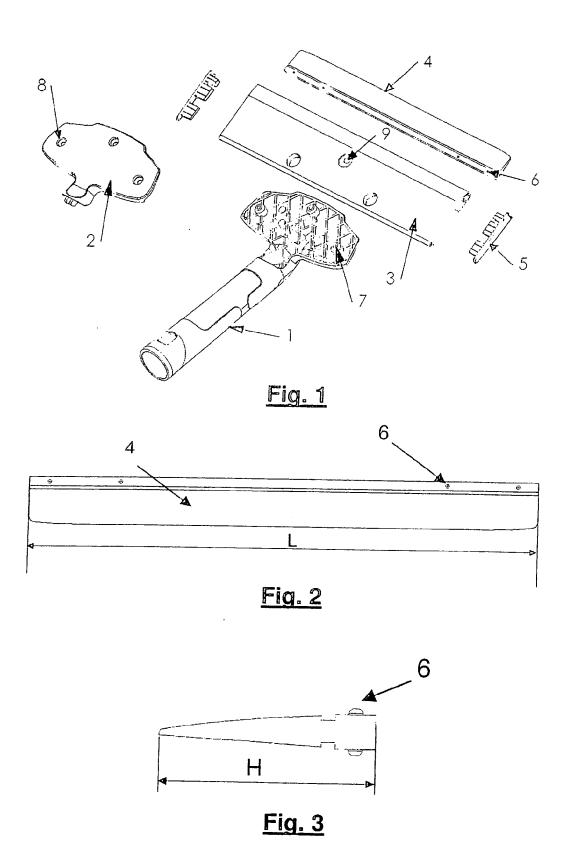
40

45

50

55

- 1. Raclette pour ratisser et/ou aplanir des enduits de peinture pour travaux intérieurs comprenant un manche (1), une pièce de fixation arrière du manche (2), un support de lame (3) et une lame (4), caractérisée en ce que la lame (4) est en matière plastique rigide présentant une dureté de 45 à 75 shore D.
- 2. Raclette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la matière plastique rigide est un polymère thermoplastique.
- **3.** Raclette selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** le polymère thermoplastique est choisi parmi les polyuréthanes thermoplastiques et les polymères thermoplastiques oléfiniques.
- 4. Raclette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la matière plastique rigide est un polyuréthane thermoplastique, un polyéthylène, un polyéthylène haute densité, un polypropylène ou un poly(chlorure de vinyle).
- Raclette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la lame a une longueur de 100 à 650 mm.
- 6. Raclette selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les deux faces de la lame sont lisses pour ratisser et/ou aplanir un enduit de peinture pour travaux intérieurs sur un support.
 - 7. Raclette selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la lame (4) est en matière plastique rigide présentant une dureté de 60 à 65 shore D.
- **8.** Utilisation d'une raclette selon l'une quelconque des revendications précédentes pour ratisser et/ou aplanir des enduits de peinture pour travaux intérieurs d'une densité supérieure ou égale à 0,5.
 - 9. Utilisation d'une raclette selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 pour ratisser et/ou aplanir des enduits de peinture pour travaux intérieurs présentant une viscosité comprise entre 80 000 et 500 000 mPa.s et une granulométrie inférieure ou égale à 2000 μ.
 - **10.** Utilisation d'une raclette selon l'une des revendications 1 à 5 pour ratisser et/ou aplanir des enduits de peinture pour travaux intérieurs présentant une granulométrie inférieure ou égale à 1000 μ.





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 11 01 0242

Catégorie	Citation du document avec des parties pertin	ndication, en cas de besoin, entes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Х	US 3 119 138 A (DAV 28 janvier 1964 (19 * colonne 1, ligne * colonne 2, ligne	64-01-28)	1-10	INV. B05C17/10 E04F21/16
	* colonne 3, ligne * colonne 4, ligne			
Х	US 6 094 777 A (WIN 1 août 2000 (2000-0 * colonne 3, ligne	 DMEISSER DIETER [CH]) 8-01) 11-19; figures *	1	
Х	23 juin 1942 (1942-	HCARD MURINDA M ET AL 06-23) 1-15, 48 - colonne 2,		
Х	FR 2 334 332 A1 (KA 8 juillet 1977 (197 * page 1, alinéa 1;	7-07-08)	1	DOMAINTO TEQUINOUE
Х	FR 1 466 994 A (M. 20 janvier 1967 (19 * page 1, colonne 2		1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) B05C E04F
Х	US 5 778 482 A (SBR 14 juillet 1998 (19 * figures *		1	
Х	US 3 059 261 A (CAR 23 octobre 1962 (19 * colonne 1, ligne	62-10-23)	1	
A	W0 2008/116214 A2 (25 septembre 2008 (* page 3, ligne 28 * page 11, ligne 13	- page 4, ligne 5 *) 1	
	ésent rapport a été établi pour tou			
	Lieu de la recherche Munich	Date d'achèvement de la recherche 1 mars 2012	Pö1	1, Andreas
X : part Y : part autre	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITES iculièrement pertinent à lui seul iculièrement pertinent en combinaison e document de la même catégorie ere-plan technologique	E : document de date de dépê avec un D : cité dans la L : cité pour d'a	utres raisons	

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 11 01 0242

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Les dits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-03-2012

DE 69804268 D1 25-04-200 DE 69804268 T2 05-09-200 ES 2172859 T3 01-10-200 US 2287231 A 23-06-1942 AUCUN FR 2334332 A1 08-07-1977 DE 7539745 U 29-04-197 FR 2334332 A1 08-07-197 FR 1466994 A 20-01-1967 AUCUN US 5778482 A 14-07-1998 AUCUN US 3059261 A 23-10-1962 AUCUN	Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 69804268 D1 25-04-200 DE 69804268 T2 05-09-200 ES 2172859 T3 01-10-200 US 2287231 A 23-06-1942 AUCUN FR 2334332 A1 08-07-1977 DE 7539745 U 29-04-197 FR 2334332 A1 08-07-197 FR 1466994 A 20-01-1967 AUCUN US 5778482 A 14-07-1998 AUCUN US 3059261 A 23-10-1962 AUCUN WO 2008116214 A2 25-09-2008 US 2010108235 A1 06-05-203	US 3119138	Α .	28-01-1964	AUCUN	•
FR 2334332 A1 08-07-1977 DE 7539745 U 29-04-197 FR 2334332 A1 08-07-197 FR 1466994 A 20-01-1967 AUCUN US 5778482 A 14-07-1998 AUCUN US 3059261 A 23-10-1962 AUCUN WO 2008116214 A2 25-09-2008 US 2010108235 A1 06-05-203	US 6094777	Α	01-08-2000	DE 69804268 D1 DE 69804268 T2 ES 2172859 T3	27-11-199 25-04-200 05-09-200 01-10-200 01-08-200
FR 2334332 A1 08-07-197 FR 1466994 A 20-01-1967 AUCUN US 5778482 A 14-07-1998 AUCUN US 3059261 A 23-10-1962 AUCUN WO 2008116214 A2 25-09-2008 US 2010108235 A1 06-05-203	US 2287231	Α	23-06-1942	AUCUN	
US 5778482 A 14-07-1998 AUCUN US 3059261 A 23-10-1962 AUCUN WO 2008116214 A2 25-09-2008 US 2010108235 A1 06-05-203	FR 2334332	A1	08-07-1977		29-04-197 08-07-197
US 3059261 A 23-10-1962 AUCUN WO 2008116214 A2 25-09-2008 US 2010108235 A1 06-05-203	FR 1466994	Α	20-01-1967	AUCUN	
WO 2008116214 A2 25-09-2008 US 2010108235 A1 06-05-201	US 5778482	Α	14-07-1998	AUCUN	
	US 3059261	Α	23-10-1962	AUCUN	
WU 2000110214 AZ 23-09-200	WO 2008116214	A2	25-09-2008		06-05-201

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EP 2 471 608 A1

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 0904118 **[0010]**
- FR 0904119 [0010]

• FR 0904120 [0010]